

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1978)

Rubrik: Amérique latine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AMÉRIQUE LATINE

Au cours de l'année 1978, les activités du CICR en Amérique latine ont été axées sur deux pôles principaux: d'une part, les activités en faveur des « détenus politiques » (voir p. 45 du présent Rapport); d'autre part, l'action menée au Nicaragua et dans les pays limitrophes en faveur des victimes du conflit (voir ci-dessous).

Pour mener à bien ces activités, le CICR a été amené à modifier son dispositif.

C'est ainsi qu'au début février 1978, la délégation régionale du CICR pour les *pays andins* (siège à Caracas) a été mise en veilleuse et le délégué régional transféré à Genève.

La délégation régionale du CICR pour l'*Amérique centrale et les Caraïbes* (siège à Guatemala) a été maintenue. Cependant, au cours des six premiers mois de l'année, le délégué régional a été affecté à l'action Argentine.

Depuis le début de l'action du CICR au Nicaragua et dans les pays limitrophes, soit dès fin août 1978, le délégué régional s'est trouvé basé au Nicaragua (voir ci-dessous).

Enfin, la délégation régionale du CICR pour les *pays du Cône Sud* (siège à Buenos Aires) a subi différentes modifications. Compte tenu de l'accroissement des activités du CICR dans le Cône Sud, un second délégué régional a été nommé. D'autre part, la délégation permanente du CICR au Chili, ouverte en 1973, a été remplacée par un bureau de liaison, dépendant directement de la délégation régionale de Buenos Aires. (cf. également page 46).

Nicaragua

Le Nicaragua — couvert par la délégation régionale pour l'Amérique centrale et les Caraïbes (voir ci-dessus) — a donné lieu, au cours du premier trimestre 1978, à diverses démarches en faveur des « détenus politiques ». Celles-ci ayant abouti, le délégué régional et un délégué-médecin du CICR ont entrepris deux séries de visites aux lieux de détention, l'une à fin avril et l'autre au début juillet. Ils ont effectué, à cette occasion, 8 visites dans 6 lieux de détention, où se trouvaient environ 90 « détenus politiques ».

Tendue pendant le premier semestre de l'année, la situation s'est dégradée sérieusement lorsque, le 22 août, le Front sandiniste de libération nationale (FSLN), investissait le palais national de Managua, siège du Parlement. Cet événement marquait, en effet, le début de la crise ouverte et armée entre le gouvernement et ses adversaires, regroupés au sein du Front élargi de l'opposition.

PREMIÈRES MESURES PRISES PAR LE CICR

Envos de délégués, appel de fonds

Pour faire face aux événements, le CICR dépêchait sur place le délégué régional, qui arrivait à Managua le 31 août, rejoint dès le 9 septembre par un délégué-médecin du CICR. En collaboration avec la Croix-Rouge du Nicaragua, une première

évaluation était faite, suivie par une appel de fonds, lancé le 1^{er} septembre à un nombre restreint de Sociétés nationales pour qu'elles soutiennent le CICR dans son action d'urgence en faveur des victimes des combats. Réitéré le 15 septembre auprès d'une douzaine de gouvernements, cet appel, d'un montant de 756 000 francs suisses, devait permettre à la Croix-Rouge internationale de financer son action pendant la phase d'urgence.

Mise en place d'une action de secours d'urgence

Le délégué régional du CICR rencontrait, le 12 septembre, le général Anastasio Somoza Debayle, sollicitant son soutien pour que la Société nationale et la Croix-Rouge internationale obtiennent toutes facilités et garanties nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

Compte tenu des hostilités, le CICR d'entente avec la Société nationale et la Ligue, a pris en mains la coordination de l'action de secours d'urgence. Celle-ci comprenait principalement: l'organisation de convois pour le transfert des blessés et l'acheminement des secours; la distribution de vivres, tentes, couvertures, etc., à la population civile des villes et régions, victime des combats et isolée en raison de la grève générale; la fourniture aux hôpitaux et équipes médicales mobiles de médicaments et du matériel médical nécessaires. Cette action a pu être menée grâce à l'infrastructure, et en particulier aux volontaires, de la Croix-Rouge du Nicaragua qui, dans des conditions difficiles et dangereuses, ont accompli un travail remarquable.

Protection

Parallèlement à la mise sur pied de cette action de secours, le CICR — par l'intermédiaire d'un télégramme de son Président, du 11 septembre, adressé au Président de la République — demandait l'autorisation de visiter toute personne, civile ou militaire, arrêtée en relation avec les événements. Conformément à l'accord du général Somoza, ces visites ont débuté le 26 septembre et se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année. Les statistiques s'y rapportant se trouvent à la page 43 du présent Rapport.

Mort de deux secouristes de la Croix-Rouge du Nicaragua

Le 14 septembre, deux secouristes — volontaires de la Croix-Rouge du Nicaragua — étaient tués dans l'exercice de leur mission humanitaire, leur véhicule — qui faisait partie d'un convoi de la Société nationale arborant distinctement l'emblème de la croix rouge — ayant été attaqué entre León et Managua.

Profondément choqués, la Ligue et le CICR lançaient, le 15 septembre, un appel pressant à toutes les parties, afin que soit garanti le respect absolu de l'emblème, ainsi que la mission humanitaire de la Croix-Rouge.

Le CICR adressait en outre un appel au général Somoza, le priant de réitérer ses instructions relatives au respect de l'emblème.

CONSOLIDATION DE L'ACTION D'ASSISTANCE

Dès la mi-septembre, un calme relatif s'instaurait, mis à part quelques accrochages en divers points du pays.

Cette accalmie devait permettre au CICR de réévaluer son action d'assistance, qui était sortie de sa phase d'urgence. A cet effet, le délégué général pour l'Amérique latine s'est rendu à Managua, dès le 18 septembre. Des consultations qu'il a eues, tant avec les délégués du CICR qu'avec les responsables de la Société nationale, est ressortie la nécessité de continuer à assister la population civile dans le besoin.

Afin de mener à bien cette action le CICR, d'une part, renforçait son dispositif par l'envoi de deux nouveaux délégués, d'autre part, lançait, le 25 septembre, un second appel de fonds de 2 200 000 francs suisses pour couvrir les frais prévus jusqu'à fin 1978.

Malgré la cessation graduelle des combats, les besoins alimentaires ont continué à augmenter considérablement.

En effet, à fin septembre, on dénombrait quelque 25 000 personnes ayant fui leurs habitations pendant les combats. Sur la base d'un recensement des personnes dans le besoin, établi par la Croix-Rouge du Nicaragua, il s'est agi pour le CICR de mettre sur pied, en collaboration avec cette Société, l'infrastructure nécessaire pour, d'une part, acheminer les secours nécessaires, de la capitale dans diverses villes du pays et, d'autre part, organiser les distributions, sous forme de rations familiales.

Du 23 au 29 octobre, M. Naville, membre du CICR et ancien président du CICR, accompagné d'un délégué et d'un représentant de la Ligue, a effectué une mission au Nicaragua, au cours de laquelle il a fait le point de l'action humanitaire Croix-Rouge avec les autorités gouvernementales et les dirigeants de la Société nationale. Cette mission a permis de délimiter les tâches respectives de chaque Institution, afin de rationaliser l'aide nécessaire jusqu'à la fin de l'année.

Pour sa part, le Chef de la Division des Secours du CICR se rendait au Nicaragua du 12 au 19 novembre, afin de suivre la mise en action du programme établi.

Sur le plan médical, le CICR a continué à fournir les médicaments et le matériel médical nécessaires aux hôpitaux du pays, tant civils que militaires, que le délégué-médecin a visités régulièrement.

Activités en faveur des personnes réfugiées dans les ambassades

Dès le début d'octobre 1978, quelques centaines de personnes désirant quitter le Nicaragua se sont réfugiées dans diverses ambassades à Managua. Dans la plupart d'entre elles, les besoins ont pu être assumés directement par le personnel de l'ambassade. Dans celles du Venezuela et du Mexique, en particulier, le nombre des réfugiés a régulièrement augmenté au cours des mois d'octobre et novembre, allant jusqu'à 200 personnes dans chacune d'entre elles.

Bien que la protection des réfugiés fût garantie par l'extra-territorialité, le CICR acceptait, à la demande de ces deux ambassades, de leur apporter une assistance matérielle et médicale. En revanche, il indiquait d'emblée qu'il n'interviendrait pas pour faciliter le départ de ces personnes vers l'étranger, les contacts nécessaires devant se prendre bilatéralement entre les parties concernées.

C'est ainsi que le délégué-médecin du CICR a effectué une visite hebdomadaire (cela pendant 8 semaines) dans ces ambassades aux fins d'y distribuer des secours divers (cf. données

statistiques) et d'y apporter une assistance médicale, en coopération avec un médecin de la Société nationale.

L'ambassade du Panama a également reçu deux visites du médecin du CICR.

LE PROBLÈME DES RÉFUGIÉS

Les combats à l'intérieur du Nicaragua ont également eu des répercussions humanitaires dans les pays limitrophes, en particulier au Honduras et, dans une moindre mesure, au Costa-Rica. En effet, plusieurs milliers de personnes ont fui dans ces pays pour y trouver refuge.

Face à cette situation, une réunion extraordinaire des présidents des Sociétés nationales d'Amérique centrale, destinée à coordonner l'action de secours concernant les réfugiés, s'est tenue à Tegucigalpa (Honduras) le 24 septembre. Y assistaient des représentants de la Ligue, ainsi que le délégué général du CICR pour l'Amérique latine et le délégué régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes. D'autres séances de travail ont eu lieu, aussi bien à Genève que sur place, afin de délimiter et les responsabilités et les activités du CICR, de la Ligue et du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) en faveur de ces personnes.

D'un commun accord, il a été décidé que la responsabilité globale de l'action incombaît au HCR, en étroite collaboration avec les Sociétés nationales concernées. La Ligue et le CICR, pour leur part, prenaient en charge l'action d'assistance, le CICR assumant, en outre, les tâches de protection.

Honduras

Au 24 septembre, plus de 8000 réfugiés avaient été enregistrés dans les camps organisés par la Société nationale. En outre, près de 100 membres du FSLN étaient internés dans une localité proche de la frontière avec le Nicaragua, à Choluteca.

ASSISTANCE. — Conformément à l'accord passé, le CICR a pris en charge une partie de l'assistance d'urgence en faveur des réfugiés (voir données statistiques p. 43 du présent Rapport).

Celle-ci a été déterminée sur la base, d'une part, des constatations des représentants du CICR, faites lors d'une visite aux deux principaux camps de réfugiés, en septembre 1978, et, d'autre part, de la liste des secours nécessaires établie par la Société nationale.

PROTECTION. — Parallèlement à cette action d'assistance, le CICR a visité à trois reprises les membres du FSLN internés à Choluteca.

Costa-Rica

Une mission d'évaluation a également eu lieu au Costa-Rica, où deux délégués et un délégué-médecin du CICR se sont rendus les 17 et 18 octobre. Cette mission leur a permis de visiter trois camps de réfugiés, regroupant au total près de 350 personnes. Ils ont de plus eu des entretiens avec le vice-président de la République, responsable de la coordination des secours aux réfugiés, dont le nombre total était, à cette époque, évalué à près de 500. La Société nationale, appuyée par d'autres organismes bénévoles, maîtrisant la situation, le CICR n'a pas mis sur pied d'action spéciale. Il a néanmoins fourni 10 tentes

(don de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne).

Une seconde mission, effectuée au début novembre par un délégué du CICR et un représentant de la Ligue, a confirmé que les besoins étaient couverts, d'autant qu'une partie des réfugiés (plus de la moitié) avaient regagné leur pays d'origine.

Dispositif

Pour mener à bien l'action de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit, le CICR a dû mettre sur pied un dispositif ad hoc, le Nicaragua comme le Honduras et le Costa-Rica étant couverts par la délégation régionale pour l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Au début de l'action, seuls le délégué régional et un délégué-médecin assumaient les tâches du CICR. Devant l'ampleur de celles-ci, ils ont été rejoints, au début octobre, par deux délégués, l'un chargé de l'assistance, l'autre des visites aux personnes détenues en relation avec les événements et, dès le 20 novembre, par le délégué régional pour les pays du Cone Sud; en outre, quatre employés ont été engagés sur place.

L'équipe du CICR, basée à Managua, s'est également chargée des missions dans les pays limitrophes.

DONNÉES STATISTIQUES

Protection

Nicaragua

Depuis la fin septembre, les délégués du CICR ont effectué 29 visites, dans 19 lieux de détention, regroupant 591 personnes détenues en relation avec les événements. Le délégué-médecin s'est, en outre, rendu à de nombreuses reprises dans les hôpitaux pour y voir les détenus blessés.

Honduras

A trois reprises, les délégués du CICR ont effectué une visite à Choluteca où une centaine de membres du FSLN étaient internés.

Assistance

Le montant total de l'assistance, tant alimentaire que médicale, fournie par le CICR au cours de l'année 1978 s'est élevé à 866 000 francs suisses (non compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, cf. tableau page 52). Cette somme se répartit comme suit:

Nicaragua

pour les familles déplacées	Fr.s.
— vivres, sous forme de rations alimentaires, au nombre de 53 523	485 000,—
— médicaments	173 000,—
pour les « asilés » dans les ambassades (vivres, médicaments, secours divers) . . .	7 500,—

Honduras

pour les réfugiés et internés	Fr.s.
— dons en espèces à la Société nationale . . .	108 000,—
— fourniture de 50 tentes	77 000,—

Costa-Rica

pour les réfugiés

— fourniture de 10 tentes Fr.s. 15 500,—

Résultats des appels de fonds

L'action du CICR au Nicaragua n'aurait pas été possible sans l'appui matériel que lui ont apporté les gouvernements et les Sociétés nationales

La liste des donateurs, en ce qui concerne les contributions en espèces (1 823 224 francs suisses au total pour 1978), figure aux pages 82 et 83 du présent Rapport.

La Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, la Confédération helvétique, la CEE, USAID et des industries privées suisses ont en outre contribué à cette action par des dons en nature.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Concernant les opérations proprement dites, le CICR a poursuivi, en 1978, sa mission en faveur de certaines victimes du conflit de 1974 à Chypre. Il a également effectué une visite aux « détenus politiques » au Portugal (cf. à ce sujet tableau page 46 du présent Rapport).

Pour le reste, de nombreuses missions ont eu lieu dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord, en vue de resserrer les liens avec les Sociétés nationales et les Gouvernements d'Etats où le CICR n'intervient pas, mais qui participent directement — en mettant du personnel à disposition — ou indirectement — par un soutien financier ou en nature — à ses opérations dans d'autres régions du monde. Ces contacts personnels permettent en effet au CICR de mieux informer ses interlocuteurs de ses activités, voire des problèmes qu'il rencontre, notamment dans le domaine du financement, d'une part, de l'application du droit international humanitaire, d'autre part, et d'avoir avec eux des échanges de vues sur des sujets d'intérêt commun, tels que la ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, etc. Enfin, le CICR a participé à plusieurs séminaires ou autres manifestations organisés par des Sociétés nationales de cette région.

Le Président du CICR a effectué des visites s'inscrivant dans ce cadre en Bulgarie (à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge bulgare), au Canada, aux Etats-Unis, en Norvège, aux Pays-Bas, en Union soviétique, en Yougoslavie, ainsi qu'auprès de la Croix-Rouge suisse. Pour plusieurs de ces déplacements, il était accompagné du délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord ou du délégué régional pour l'Europe centrale et orientale.

Le délégué général s'est en outre rendu en République fédérale d'Allemagne, en Grèce, au Royaume-Uni et en Turquie, et le délégué régional en République démocratique allemande, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie (à deux reprises), en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie (à deux reprises, pour participer